



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 156 - SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

Agence régionale de santé

Arrêté N °2013267-0003 - Arrêté n ° 2013/086 portant délégation de signature du DG de l'ARSIF - Général - DOSMS	1
---	---

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision - Délégation de signature du Trésorier aux payeurs délégués - 25 septembre 2013	5
--	---

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2013266-0001 - Arrêté portant délégation de signature de M. Didier PIERRON, Directeur par intérim de la DNID à Mme Christine NARDON, adjointe du commissaire aux ventes de Dijon	7
--	---

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2013248-0002 - Arrêté n ° 2013-089 modifiant l'arrêté n ° 2013-080 du 02/09/2013 portant subdélégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat à l'unité territoriale de l'Essonne	10
Décision - Décision n ° 2013-083 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, M. Laurent VILBOEUF, au directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, M. Marc BENADON	13

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Eric DAAS, François DOUIS, Régine LALLE, Christine MOIGN, Fabienne ROMBAUT, Béatrice COLLET, Anne GRANVAL, Marie- Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Marie- Odile BOURDON, Agnès BOUTRY, Marie DA COSTA- ROUSSEAU, Jérôme LACORE, Céline MORIN, Sophie HALGOURDIN, Muriel BUFFET, Dominique GARCIA, Patrick HABERT, Béatrice DALLOT, Enissa GUEBLAOU, Nadine POULINET, Françoise LEMOINE, Philippe MARIN, Nelly ROLLIN, Christian FREYERMUTH, Véronique PORREZ, Annie MIECH, L	20
---	----

Etablissement public foncier d'Ile de France

Décision - Décision n °2013-12 Portant délégation de signature du Directeur Général - Claire BATH	31
---	----

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2013266-0002 - Arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature à monsieur Anthony ERNEWEIN chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil	34
--	----

Arrêté N °2013266-0003 - Arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature à monsieur Jean- Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine- Saint- Denis	38
Arrêté N °2013266-0004 - Arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val- de- Marne	43



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013267-0003

**signé par Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France
le 24 Septembre 2013**

Agence régionale de santé

Arrêté n ° 2013/086 portant délégation de
signature du DG de l'ARSIF - Général -
DOSMS

**ARRETE n° 2013/086
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, directrice du pôle établissements de santé
- Monsieur Marc BOURQUIN, directeur du pôle établissements médico sociaux
- Monsieur le Docteur Maxime CAUTERMAN, directeur du pôle appui à la performance et à la qualité
- Monsieur Pierre OUANHNON, directeur du pôle ambulatoire et service aux professionnels de santé

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Ljiljana JOVIC, Directeur de soins, Conseillère technique régionale
- Madame le Docteur Yolande SOBECKI, en tant que chargée principale du dossier relatif aux comités médicaux des internes et praticiens hospitaliers.
- Monsieur François PINARDON, responsable du département du pilotage financier des établissements de santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de de Monsieur Marc BOURQUIN, délégation de signature de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Jean-Christian SOVRANO, directeur adjoint du pôle établissements médico-sociaux.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre OUANHNON, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur le Docteur Arnaud DE LA SEIGLIERE, responsable du département organisation et régulation de l'offre ambulatoire
- Madame Monique REYNOT, responsable du département formations et services aux professionnels de santé

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre OUANHNON et de Monsieur le Docteur Arnaud DE LA SEIGLIERE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Magali EYMERY, responsable du service soutien aux innovations
- Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, responsable du service centres de santé
- Monsieur Julien GALLI, responsable du service appui territoires et santé
- Madame le Docteur Sylvia NGUYEN-DANG, responsable du service permanence des soins

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre OUANHNON et de Madame Monique REYNOT, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Claire HOLIN, responsable du service formations et professions paramédicales
- Madame Fabienne LAFERRERE, responsable du service formations et professions médicales

Article 8

L'arrêté n° DS-2013/027, portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, est abrogé.

Article 9

La Directrice du pôle établissement de santé, le Directeur du pôle ambulatoire et le Directeur du pôle médico-social, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

A Paris, le 24 SEP. 2013

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Autres signataires
le 25 Septembre 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature du Trésorier aux
payeurs délégués - 25 septembre 2013

DÉCISION

Le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris – Ile-de-France,

- ✓ Vu le code de commerce et notamment l'article R 711-68 ;
- ✓ Vu le règlement intérieur de la CCIR Paris – Ile-de-France ;

Décide :

- de déléguer sa signature, à Gérald BARBIER et à Dominique MOCQUAX, membres élus de la CCI de région Paris – Ile-de-France, dénommés payeurs délégués, pour signer les actes d'exécution des opérations de recettes quel que soit leur montant et de dépenses d'un montant inférieur à 250.000 €, hors les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce pour lesquelles il n'y a pas de limitation.

Les payeurs délégués susnommés, ont en outre la faculté de signer séparément les chèques et ordres de virement tirés sur les comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris – Ile-de-France, dans la limite de 250 000 € par opération, cette limitation ne s'appliquant pas aux règlements relatifs aux charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A712-31 du code de commerce.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter du 25 septembre 2013 et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 25 septembre 2013,



Didier KLING



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013266-0001

**signé par Autres signataires
le 23 Septembre 2013**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de M.
Didier PIERRON, Directeur par intérim de la
DNID à Mme Christine NARDON, adjointe
du commissaire aux ventes de Dijon



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3, avenue du Chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1121-1 et suivants, L3211-17 et suivants ;

VU l'article R 150-2 du Code du Domaine de l'État autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale de la comptabilité publique à déléguer sa signature en matière domaniale aux agents ayant vu au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur Général des Finances publiques désignant M Didier PIERRON chargé de l'intérim de la direction nationale d'Interventions Domaniales avec effet au 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Christine NARDON, contrôleur principal des finances publiques, adjointe du commissaire aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans les départements suivants : 10-21-25-39-58-70-71-89-90 :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ les actes de nature comptable suivants :
 - l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
 - l'instruction des dossiers d'ordonnancement des factures de frais de fourrières.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Arrêté N°2013266-0001 - 27/09/2013

Article 2 – En cas d'absence du commissaire, supérieure à une semaine, l'assistant désigné aux fonctions d'adjoint au présent arrêté, a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction INDRA ;
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;
- ◆ Les mises à disposition de véhicules dans le cadre des demandes d'affectation par les services de police et de gendarmerie ;
- ◆ La rédaction des CCP pour les appels d'offres et marchés d'enlèvement et la signature après visa de la Direction ;
- ◆ Les cessions de gré à gré (après avis de la DNID) ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

La présente délégation annule et remplace les délégations précédemment consenties et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

A Saint-Maurice, le **23 SEP. 2013**



Didier PIERRON

Copies :

- Délégué
- *Dossier personnel de la délégué*
- *Division réseau de vente*
- *Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM)*



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013248-0002

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 05 Septembre 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n ° 2013-089 modifiant l'arrêté n °
2013-080 du 02/09/2013 portant subdélégation
de signature de M. Laurent VILBOEUF,
directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi d'Ile- de- France en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et
dépenses imputées sur le budget de l'Etat à
l'unité territoriale de l'Essonne

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2013 -089

modifiant l'arrêté n° 2013-080 du 2 septembre 2013

portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le
budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2013004-0010 portant délégation de signature à M. Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n° 102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n° 155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité territoriale
- Madame Noëlle PASSEREAU, secrétaire générale
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Betty CORTOT MATHIEU
- Monsieur Paul ISRAEL
- Monsieur Eric BERTAZZON

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n° 102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n° 155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723).

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Noëlle PASSEREAU,

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le

- 5 SEP. 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 29 Août 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Décision n ° 2013-083 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, M. Laurent VILBOEUF, au directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, M. Marc BENADON

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n° 2013-083

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel du 13 août 2013 nommant M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L 1233-41 et D 1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L 1233-52 et D 1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L 1233-56 et D 1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L 1233-57 et D 1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
L 1233-56 – D 2133.11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
L 1233-57 et L 1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
L 1233-57-4 ; L 1233-57-2 ; L 1233-57-3 ; L 1233-57-1 ; L 1233-57-7 ; L 1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
L 1233-57-5 ; D 1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
L 4612-1 ; L 4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R 4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Apprentissage	
Articles L 6225-1 et suivants et R 6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne les contrats de génération, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement à :

M. Eric BERTAZZON

Mme Brigitte MARCHIONI

Mme Noëlle PASSEREAU

En ce qui concerne les licenciements économiques et l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature, en cas d'empêchement, à :

M. Eric BERTAZZON

Mme Betty MATHIEU

Mme Noëlle PASSEREAU

Article 5 – La décision n° 2013-064 du 25 juillet 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le **29 AOUT 2013**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,



Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0004

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Septembre 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Eric DAAS, François DOUIS, Régine LALLE, Christine MOIGN, Fabienne ROMBAUT, Béatrice COLLET, Anne GRANVAL, Marie-Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Marie- Odile BOURDON, Agnès BOUTRY, Marie DA COSTA- ROUSSEAU, Jérôme LACORE, Céline MORIN, Sophie HALGOURDIN, Muriel BUFFET, Dominique GARCIA, Patrick HABERT, Béatrice DALLOT, Enissa GUEBLAOUI, Nadine POULINET, Françoise LEMOINE, Philippe MARIN, Nelly ROLLIN, Christian FREYERMUTH, Veronique PORREZ, Annie



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2013

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris



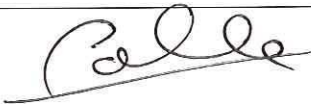

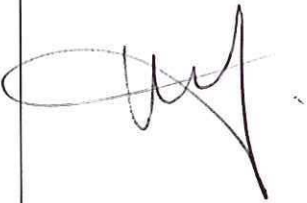


- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;



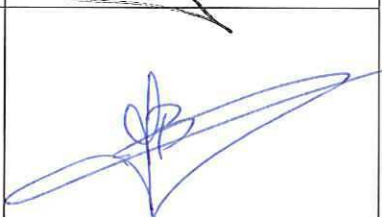
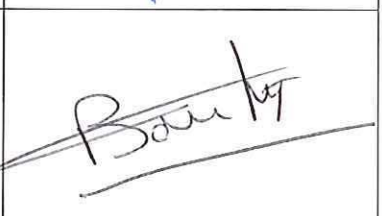
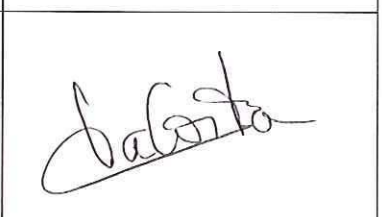
ARRETE





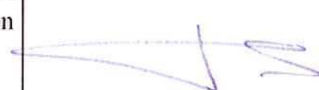


POLE PILOTAGE ET RESSOURCES






DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES



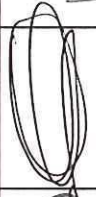




<p>M. Éric DAAS, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.</p>	
<p>M. François DOUIS, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.</p>	
<p>Mme Régine LALLE, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.</p>	
<p>Mme Christine MOIGN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.</p>	
<p>Mme Fabienne ROMBAUT, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chargée de mission auprès du responsable du département Gestion des Ressources humaines et de la Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.</p>	
<p>Mme Béatrice COLLET, Administrateur des finances publiques adjoint des Finances publiques, Chef de la Division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.</p>	
<p>Mme Anne GRANVAL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle.</p>	

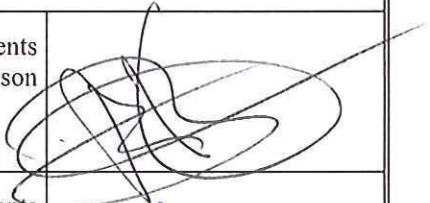

<p>Mme Marie-Hélène BALSAN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Chef de la Division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.</p>	
<p>M. André SAINTVOIRIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.</p>	
<p>Mme Marie-Odile BOURDON, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.</p>	
<p>Mme Agnès BOUTRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.</p>	
<p>Mme Marie DA COSTA-ROUSSEAU, Inspectrice principale des Finances publiques, Chef de la Division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.</p>	


DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

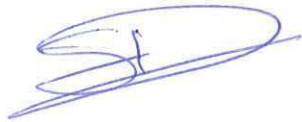
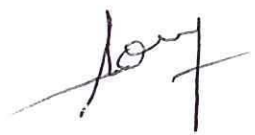
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION SERVICES AUX AGENTS		
M. Jérôme LACORE Inspecteur Principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.	
Mme Céline MORIN Inspectrice des Finances publiques Chef du Service Gestion des Rémunérations	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.	
Mme Sophie HALGOURDIN Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et des relations sociales	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.	
Mme Muriel BUFFET Inspectrice des Finances publiques Service de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service.	
Mme Dominique GARCIA Inspectrice des Finances publiques Correspondante handicap	<ul style="list-style-type: none">Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission.	





Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION GESTION ADMINISTRATIVE		
M. Patrick HABERT Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Adjoint au Chef de division Service Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière fiscale	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Enissa GUEBLAOU Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Gestion administrative – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Nadine POULINET Contrôleur Principal des Finances publiques Service Gestion administrative – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission. 	
Mme Françoise LEMOINE Contrôleur Principal des Finances publiques Service Gestion administrative – agents de l'Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission. 	

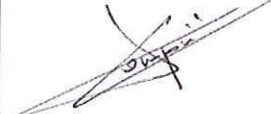
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION GRANDES CAMPAGNES ET MISSIONS SPECIFIQUES		
M. Philippe MARIN Inspecteur Principal des Finances publiques Adjoint du chef de division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division. 	
Mme Nelly ROLLIN Inspectrice des Finances publiques Service Grandes campagnes – Cellule A+	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques Service Grandes campagnes – Pôle de gestion des cadres A (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Véronique PORREZ Inspectrice des Finances publiques Service Grandes campagnes – Pôle de gestion des cadres B (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Annie MIECH Inspectrice des Finances publiques Service Grandes campagnes – Pôle de gestion des agents C (filière fiscale)	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Laurence GROLLET Inspecteur des Finances publiques Service Grandes campagnes – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Frédérique MICHAUD Inspecteur des Finances publiques Service Grandes campagnes – Missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE		
M. Richard BELLOSO Inspecteur Principal des Finances publiques Service des concours	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Hélène ANGER Inspectrice Divisionnaire de classe normale des Finances publiques Service Formations	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION BUDGET		
M. Grégoire JASSON Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	

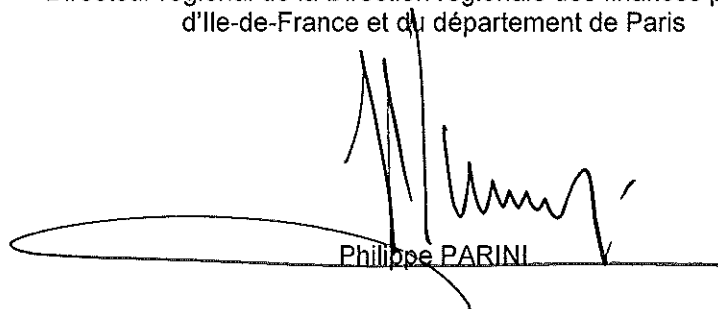
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION IMMOBILIER		
Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale – Adjointe au chef de division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
M. Jean-Claude SOUGY Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques - Expert des Impôts	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION LOGISTIQUE		
Mme Jocelyne BASS Inspectrice Principale des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
Mme Sylvie BELLIER Inspectrice Principale des Finances publiques Adjoint au chef de division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
M. Albert ULVE Inspecteur Principal des Finances publiques Adjoint au chef de division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	
M. Patrick BOUTON Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Adjoint au chef de division	<ul style="list-style-type: none"> Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service. 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DIVISION PILOTAGE		
M. Bertrand GAUSSEM Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques Adjoint du chef de division	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division. 	
Mme Sylvie PARIS Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission. 	
M. Stéphane COMPAIN Contrôleur Principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission. 	
Mme Danièle ROCHER Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission. 	

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des finances publiques.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional de la Direction régionale des finances publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Autres signataires
le 24 Septembre 2013**

Etablissement public foncier d'Ile de France

Décision n °2013-12 Portant délégation de
signature du Directeur Général - Claire BATH

Décision n° 2013-12

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Claire BATH, chef de projets, à l'effet de:

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnité d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaire à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Fait à Paris,
le 24 septembre 2013,

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013266-0002

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 23 Septembre 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 23 septembre 2013 portant
délégation de signature à monsieur Anthony
ERNEWEIN chef de la division des
personnels enseignants du rectorat de Créteil



**Arrêté du 23 septembre 2013, portant délégation de signature
à Monsieur Anthony ERNEWEIN, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 février 2013 portant nomination et détachement de monsieur Anthony ERNEWEIN dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 octobre 2009 nommant madame Aurore THILL, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 1998 nommant monsieur Bernard DOUMENQ, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2011 nommant madame Régina WAILLY, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBUNET, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 2 mai 2013 nommant madame Sylvie MAINEMER, ADAENES, au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEAUX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 août 1990 nommant madame Michèle MERCIER, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2003 nommant madame Christelle BARONI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILLI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2007, nommant madame Isabelle DENTIN, SAENES au rectorat de Créteil

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Monsieur **Anthony ERNEWEIN**, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Anthony ERNEWEIN, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Aurore THILL**, adjointe au chef de division,

- Mesdames **Christelle BARONI**, **Cécile CAPIA-CAMBOUNET**, **Anouk JACOB-KHARAT**, **Sylvie MAINEMER** et **Régina WAILLY**,

- et messieurs **Vincent ALBAUD**, **Denis ALTHAPARRO** et **Emmanuel CARRINCAZEAUX** chefs de service,

et à :

- Mesdames **Lucette DENTIN**, **Michèle MERCIER** et **Béatrice SMAILLI**,
- Monsieur **Bernard DOUMENQ**, chargés de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

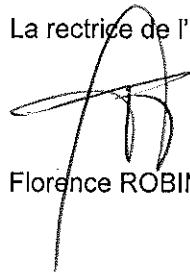
ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 14 février 2013.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 23 septembre 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



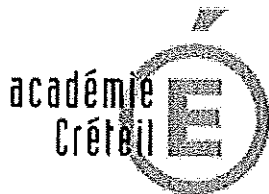
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013266-0003

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 23 Septembre 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 23 septembre 2013 portant
délégation de signature à monsieur Jean- Louis
BRISON, directeur académique des services
de l'éducation nationale dans le département
de Seine- Saint- Denis



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature
à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale
dans le département de Seine-Saint-Denis**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 27 avril 2012, portant nomination de monsieur Jean-Louis BRISON, en tant que directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 17 novembre 2011, portant nomination de monsieur Jean LHUISSIER, en qualité d'inspecteur d'académie adjoint de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 15 octobre 2012 portant nomination de monsieur Philippe BALLE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 janvier 2012, portant nomination de monsieur Vincent LASSALLE, conseiller d'administration scolaire et universitaire, en qualité d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'attestation ministérielle en date du 15 février 2013 prononçant l'affectation de monsieur Denis WALECKX, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables

- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

ARTICLE 2 :

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3 :

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré ;
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale ;

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses HANDISCOL dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles

- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence ;

- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;

- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

- Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Monsieur Philippe BALLE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Jean LHUISSIER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Denis WALECKX, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Vincent LASSALLE, secrétaire général des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 mars 2013.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 23 septembre 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



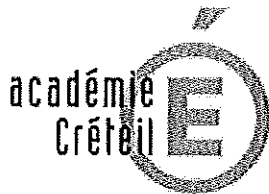
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013266-0004

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 23 Septembre 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 23 septembre 2013 portant
délégation de signature à madame Elisabeth
LAPORTE, directrice académique des services
de l'éducation nationale dans le département
du Val- de- Mame



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature
à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale
dans le département du Val-de-Marne**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 21 mai 2013 nommant madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** le décret du 12 novembre 2012 portant nomination de madame Valérie BAGLIN-LEGOFF, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2013 portant détachement de monsieur Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régionale dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 avril 2011 portant nomination, détachement et classement de monsieur Cédric MONTESINOS dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général de l'inspection académique du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
- arrêtés des groupements comptables

- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses HANDISCOL dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence ;

- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;

- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré.

- pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 ;

- décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994.

- décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth LAPORTE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Madame Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Monsieur Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Cédric MONTESINOS, secrétaire général des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 23 mai 2013.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 23 septembre 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE